

Beaucoup de gens, dont la majorité sont nantis et n'ont pas à essayer de se débrouiller avec un revenu modeste, ont déclaré que nous devrions regrouper les exploitations agricoles pour qu'elles aient des proportions plus rationnelles. J'estime que le Canada rural d'aujourd'hui est encore l'endroit rêvé pour élever une famille. J'estime que vous ne rencontrez pas non plus dans nos campagnes les problèmes qui assaillent nos grands centres urbains. Lorsque le ministre parle de rajuster les exploitations agricoles à des proportions plus rentables, il devrait aussi tenir compte de l'argent que l'on dépense aujourd'hui dans les centres urbains pour évoluer avec le temps. En réalité, lorsque vous parlez de modifier la structure des fermes, vous parlez d'éliminer progressivement le petit centre rural. Nos paysans doivent avoir l'occasion d'étudier l'incidence de la proposition du ministre avant de décider d'accorder ou non leur appui à ce qu'on appelle le programme de stabilisation agricole, car l'un ne va pas sans l'autre.

A mon avis, on a délibérément tenté de réduire les stocks de grain dans les élévateurs afin d'éviter de faire des paiements en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé. Peu de gens probablement peuvent le contester, mais nous devrions tout de même chercher à savoir exactement ce que signifie, pour le ministre et pour le cabinet, l'abrogation de la loi sur les réserves provisoires de blé et s'il existe ou non une mesure satisfaisante pour remplacer la politique d'entreposage prévue dans cette loi. Je puis indiquer sans hésitation le coût des installations d'entreposage, et le ministre n'ignore pas que la somme qui, selon lui, suffit au cultivateur ordinaire, soit \$560, ne suffirait pas pour payer des installations assez vastes pour entreposer la quantité de grain que le producteur devra entreposer chez lui une fois abrogée la loi sur les réserves provisoires de blé.

Le 26 février une question a été posée au cabinet. On y demandait, d'abord, si des paiements mensuels étaient versés à la Commission canadienne du blé en vertu des dispositions de la loi sur les réserves provisoires de blé; deuxièmement, si oui, si l'on continuait d'effectuer ces paiements; et troisièmement, sinon, pourquoi? Si le gouvernement était plus alerte, de même que la Commission du blé qui fournit la réponse aux questions de ce genre, et si les fonctionnaires avaient compris les implications de la question, on m'aurait déjà donné une réponse, mais j'attends toujours.

Nous nous rendons tous compte qu'il est nécessaire que le gouvernement prenne à sa charge le maximum du transport normal de tous les grains vers le lieu d'expédition. Si le gouvernement a l'intention de se lancer dans l'exportation de blé, nous devons absolument nous assurer que cette céréale sera prête à être expédiée à nos clients d'outre-mer. J'ai entendu des députés critiquer ici la Commission canadienne du blé. A mon avis, si un plus grand nombre de politiciens cessaient de fourrer le nez dans les affaires de la Commission du blé, nous nous en porterions que mieux. Je crois qu'il y a trop de règlements, trop de bureaucrates et trop de gens ne possédant pas les connaissances pratiques voulues qui s'en prennent à la Commission du blé à tel point qu'elle ne peut pas accomplir sa besogne.

[M. Skoberg.]

La Commission canadienne du blé est en mesure de connaître exactement nos besoins en matière d'exportation de céréales. J'ai une recommandation à faire au ministre: quand il aura fini de lire son roman, le gouvernement devrait donner à la Commission du blé les outils dont elle a besoin pour faire son travail. Faisons-lui faire le tour du monde et qu'elle s'occupe de vendre nos céréales. J'ai vu trop de courtiers essayer de vendre nos céréales même jusqu'à aujourd'hui. Je crois que la Commission du blé peut faire œuvre utile à condition qu'on lui donne les outils dont elle a besoin.

En terminant, j'exhorte le gouvernement, et surtout le ministre, à reconsidérer le bill. Le ministre devrait se rappeler, encore une fois, qu'il ne s'attirera pas l'appui politique des cultivateurs canadiens en leur proposant d'accepter ces 100 millions de dollars—\$560 par producteur individuel—avec le reste de la mesure. S'il veut bien traiter à part cette partie-là du bill, alors nous devrions pouvoir envisager facilement d'une façon réaliste la mesure dont la Chambre est saisie.

• (8.40 p.m.)

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, depuis qu'on a annoncé ce programme en octobre dernier, la plupart des députés et bien des cultivateurs de l'Ouest attendent, inquiets, l'adoption de la loi, espérant qu'on incorpore une mesure apte à enrayer la détérioration soutenue de l'économie céréalière des Prairies. Mais le succès à longue échéance de la mesure est malheureusement douteux. Selon toute apparence, le gouvernement fonde de grands espoirs sur elle, car lors de chacune des questions qui lui ont été posées depuis six mois sur l'industrie céréalière des Prairies, le ministre chargé de la Commission du blé mentionnait, dans sa réponse, la mesure législative à venir dans le cadre du programme de stabilisation.

Il faudrait être simpliste pour prétendre que le bill à l'étude va remédier à tous les maux de l'agriculture des Prairies. Au contraire, son application concourra peut-être d'ici trois ans à allonger la liste déjà considérable des producteurs qui ont abandonné leur terre. Ne nous étonnons pas si le bill s'apparente aux programmes qui l'ont précédé, inventés par des bureaucrates, compliqués et encombrés de formalités administratives.

Avant de traiter du bill à l'étude, on se doit en toute justice de protester contre les commentaires du ministre dans son communiqué du 7 mai, où il allègue que l'opposition va à l'encontre de l'agriculture des Prairies. Au train où vont les choses, ajoutait le ministre, il en coûterait 100 millions de dollars aux fermiers de l'Ouest cette année. Est-ce là une sorte de menace, monsieur l'Orateur; je vous le demande. Les agriculteurs savent très bien à quoi rime le bill actuel. Ils ne se laisseront pas duper par de telles astuces. On ne les aura pas aussi facilement que cela, même si de vives pressions s'exercent sur eux actuellement.

Je ne vois pas ce qu'il y a de repréhensible à faire part aux représentants à la Chambre des communes de la triste situation qui va s'aggravant dans l'Ouest du pays. Il y va de notre responsabilité. Plusieurs représentants ici sont de l'Ouest et savent parfaitement à quoi s'en tenir sur l'agriculture et sur les mesures législatives présentées sous prétexte d'aider l'industrie. Nous sommes très près